



En travaillant 52h par mois ai-je droit au 2.5 jours de cp?

Par **mulette13**, le **26/08/2008** à **21:40**

bonjour,

je travaille depuis 7 mois dans une entreprise mais je n'y travaille que 52h par mois (c'est à dire tous les week-end).

je suis déclarée et j'ai des fiches de paye. mon CDD s'est terminé le 27 juillet (d'ailleurs je n'ai pas eu de solde de tout compte).

pendant mon embauche je n'ai pris aucun CP. sur ma dernière fiche de paye il ya a marqué 10 jours de CP restant et 5 acquis et 0 pris biensur.

est-ce que vous croyez qu'ils vont me payer 15 jours de CP (soit preque 2 mois de travail) ou est-ce qu'ils vont faire un prorata ?

merci d'avance pour votre réponse,

cordialement,

Mulette13

Par **Marion2**, le **27/08/2008** à **00:39**

A la fin d'un CDD, l'employeur doit vous payer les congés payés ainsi que la prime de précarité.

Cordialement